



PREFET DE LA REGION GUADELOUPE

SECRETARIAT GENERAL
Direction des collectivités territoriales
et des affaires juridiques
Bureau des relations administratives
2017- 1318 SG/DICTAJ/BRA

Basse-Terre, le 25 septembre 2017

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

La préfecture de la région Guadeloupe porte à la connaissance du public que, **du lundi 16 octobre 2017 au vendredi 17 novembre 2017 inclus**, il est procédé à la mairie du Lamentin et à la mairie de Sainte-Rose à l'ouverture d'une enquête publique au titre des articles R 512-14 et suivants du code de l'environnement sur la demande d'autorisation pour l'exploitation d'une nouvelle unité de traitement regroupement de déchets dangereux (batteries usagées), déchets de métaux non dangereux (non ferreux et ferreux) et de déchets d'équipements électriques ou électroniques (DEEE) sur le site de « Boyer », commune du Lamentin, présentée par la société PER ANTILLES.

Les activités de cet établissement sont soumises à autorisation par référence à la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement sous la rubrique n° 2718-1 ;

— **2718-1 :**
installation de transit, regroupement ou tri de déchets dangereux ou de déchets contenant les substances dangereuses ou préparations dangereuses ;

Le rayon d'affichage fixé dans la nomenclature des ICPE étant de deux kilomètres, la commune de Sainte-Rose est elle aussi concernée par cette enquête.

Le dossier de demande d'autorisation et un registre d'enquête publique sont déposés à la mairie du Lamentin, siège de l'enquête publique, ainsi qu'à la mairie de Sainte-Rose, **du lundi 16 octobre 2017 au vendredi 17 novembre 2017 inclus**, où les personnes intéressées peuvent consulter les dossiers du projet durant les jours ouvrables et aux heures normales d'ouverture des bureaux.

Pendant cette période, toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête publique à la mairie du Lamentin et à la mairie de Sainte-Rose pendant la durée de l'enquête, aux heures d'ouverture des bureaux et consigner ses observations sur un registre ouvert à cet effet ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur à la mairie du Lamentin, siège de l'enquête publique. Pour être prises en compte, les correspondances doivent impérativement parvenir à la mairie du Lamentin, avant le **17 novembre 2017**, date de clôture de l'enquête publique.

Les observations propositions et contre-propositions du public adressées par correspondance sont annexées, dans les meilleurs délais, aux registres d'enquête publique déposés à la mairie du Lamentin pour être tenues à la disposition du public.

Madame Hélène MEDINA, Ingénieur Principal, désigné en qualité de commissaire enquêteur, par le tribunal administratif de la Guadeloupe, se tient à la disposition des personnes intéressées pour leur apporter les informations nécessaires et recevoir leurs observations écrites ou orales à la mairie du Lamentin, les jours et heures suivants : **le lundi 16 octobre 2017 et le vendredi 17 novembre 2017 de 9H à 12H**, ainsi qu'à la mairie de Sainte-Rose : **le jeudi 26 octobre 2017 et le lundi 6 novembre 2017 de 9H à 12H**.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la préfecture de la région Guadeloupe, à la mairie du Lamentin et à la mairie de Sainte-Rose, ainsi que sur le site internet de la préfecture, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête publique, le préfet de la région Guadeloupe statue, par arrêté, sur la demande d'autorisation pour l'exploitation d'une nouvelle unité de traitement regroupement de déchets dangereux (batteries usagées), déchets de métaux non dangereux (non ferreux et ferreux) et de déchets d'équipements électriques ou électroniques (DEEE) sur le site de « Boyer », commune du Lamentin, présentée par la société PER ANTILLES.

Pour le préfet et par délégation,
l'adjoint à la directrice des collectivités
territoriales et des affaires juridiques,

Signé Samuel TOSTAIN